



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE



Siège académique : UD FO, 38 rue d'Eragny 95310 St Ouen l'Aumône
Mail : snetaafoversailles@gmail.com

Déclaration du SNETAA Force Ouvrière CAPA des Professeurs de Lycée Professionnels du 19 mai 2021 relative à l'avancement accéléré d'échelon

Des mois de cours supprimés, une préparation aux examens différente d'un établissement à un autre, un enchaînement de confinement, déconfinement et un enseignement hybride dégradé... Ni les élèves, ni les personnels ne sont responsables des choix du ministre qui refuse de créer les postes en nombre suffisant et de prendre toutes les mesures revendiquées par les personnels pour garantir un enseignement en présentiel à tous les élèves en toute sécurité. Ces choix ont abouti cette année à une scolarité en pointillé qui, de fait, a imposé une forme de déscolarisation. Dans ce contexte, et face aux nouveaux aménagements pour les examens, les personnels sont toujours contraints de s'adapter, mis sous la pression du télétravail pour tenter de rattraper le temps perdu, et s'inquiètent de la valeur des diplômes nationaux – et donc de leur travail – auxquels ils préparent leurs élèves.

Ce n'est pas aux personnels, dont les conditions de travail continuent de se dégrader, de porter la responsabilité de la gestion de la crise. Pourtant, alors que le Ministre a restitué au Ministère du Budget plusieurs centaines de millions d'euros, il ne répond toujours pas aux revendications !

Le SNETAA-FO confirme toutes ses revendications :

- que soient créés immédiatement et massivement les postes permettant de faire face à la crise sanitaire, à la détérioration des conditions de travail, au non-remplacement des collègues, et qu'ils soient pourvus par des recrutements statutaires ;
- que soient données toutes les mesures des protections réelles revendiquées par les personnels ;
- que soient maintenues toutes les sections professionnelles publiques sous statut scolaire et les postes aujourd'hui menacés.

Face à l'insuffisance des salaires, due au gel du point d'indice, et à une perte du pouvoir d'achat de plus de 20 % depuis 10 ans, les orientations issues du Grenelle, avec une pseudo "revalorisation", sont inacceptables puisqu'elles excluent de fait la majorité des personnels et préparent une nouvelle remise en cause des statuts nationaux et des ORS. Pour notre organisation, c'est le dégel du point d'indice qui est la première étape pour une vraie revalorisation pour tous, sans condition.

L'enjeu de l'avancement d'échelon accéléré, qui est examiné par la Commission Paritaire d'aujourd'hui, est donc important pour tous les collègues. Pour autant, les personnels l'ont bien compris, le « Protocole Parcours Carrières Rémunérations », imposé par le gouvernement en 2016 à toute la Fonction Publique, a consacré la logique des quotas de promotion et d'avancement différencié en lien

avec l'évaluation, en fonction d'un « mérite » jugé sur des critères opaques et conditionné à un alourdissement de la charge de travail. Le PPCR a également contribué à ralentir les carrières pour tous. Ce sont les raisons pour lesquelles nous exigeons toujours son abrogation.

Pour les collègues dont le rendez-vous de carrière n'a pas été réalisé, l'attribution d'un avis binaire favorable ou défavorable par le corps d'inspection, parfois sur simple examen du dossier, remplace tout le système de rendez-vous de carrière, et peut dans un cas placer le collègue en rang utile, ou l'exclure du bénéfice de l'avancement accéléré. En termes de nombre, ce sont 16 collègues non-vus au 6^e échelon, dont 8 ont reçu un avis défavorable à l'avancement accéléré, et 8 sur 13 qui sont dans le même cas au 8^e échelon. Comment ne pas voir, là encore, un risque d'arbitraire et une remise en cause du paritarisme ? Comment ne pas craindre que la maladie ou la maternité, qui sont des motifs recensés encore cette année de non-réalisation du RDV, ne pèsent sur la carrière des collègues ? Les collègues concernés n'ont, d'ailleurs, pas nécessairement eu connaissance des avis portés à leur égard et n'ont pas pu émettre de contestation ! Comment garantir l'égalité de traitement dans ces conditions ?

Pour toutes ces raisons, nous rappelons notre attachement au principe de déroulement de carrière et notre revendication, avec la Fédération Générale des Fonctionnaires-FO, que l'avancement puisse se faire d'une manière automatique pour tous au rythme le plus rapide, sans lien avec l'évaluation, et que tous les personnels puissent atteindre l'indice terminal de leur corps.

Par ailleurs, la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique », dont nous demandons l'abrogation, a retiré aux commissions paritaires l'examen des promotions de grades. Nous déplorons cette nouvelle remise en cause du paritarisme. Face à cette opacité, beaucoup de collègues nous interrogent quant au calendrier des décisions de promotion pour la hors classe comme pour la classe exceptionnelle, pour savoir quand ils seront destinataires de leur avis de promotion. Qu'en est-il ?